

## Interpellation concernant le quotidien des PMR

Monsieur le Bourgmestre,  
Messieurs les Echevins Freson et Cordonnier,

Au début de la législature, nous vous avons interpellé sur l'accessibilité des bâtiments par les PMR suite aux différents constats réalisés par l'asbl AMT Concept. Ces constats sont sans appel, notre commune ne fait pas respecter les règlements d'urbanisme. Le constat le plus flagrant est l'accessibilité par les PMR aux nouveaux bâtiments, de nombreux emails ont été envoyés afin de corriger les différents manquements à l'article IV du RRU, Règlement Régional d'Urbanisme liée à l'accessibilité des bâtiments. En substance, cet article dit que la voie d'accès doit être large de minimum 1m20, qu'elle doit être à proximité de l'entrée principale. Celle-ci doit être de plein pied, à défaut présenter un ressaut d'une hauteur de 0,02 m maximum, biseauté à 30 degrés maximum, concernant les marches, elles sont proscrites.

L'accessibilité est non seulement un droit des PMR mais est surtout primordiale pour leur intégration au sein de notre commune. Lors d'une précédente interpellation nous vous avons suggéré d'organiser une balade exploratoire afin de sensibiliser le personnel communal. Nous comprenons qu'avec le covid c'était impossible à réaliser, raison pour laquelle notre groupe vous avait invité l'été dernier à une sensibilisation à l'accessibilité et à la mobilité des PMR. Vous aviez pu constater par vous-même que les trottoirs étaient en piteux état et qu'il était quasi impossible pour les PMR d'emprunter les trottoirs sans se mettre en danger. Nous rappelons que le trajet partait de la commune, descendait tout le long du Square Hoedemaekers vers la place de la Paix pour terminer à l'espace Toots. A ce jour, nous constatons qu'au niveau de la voirie communale, les travaux n'ont toujours pas été entrepris et nous le regrettons.

### **Nos questions**

Quelle est la place des personnes en situation d'handicap dans les différents services de la commune (urbanisme, voirie) ?

Comment expliquez-vous après plus d'un an d'interpellation qu'aucune suite concrète n'ait été donnée à notre connaissance aux nombreux emails envoyés au service d'urbanisme ?

Qu'avez-vous entrepris depuis notre dernière interpellation comme démarche auprès des différents maîtres d'ouvrage pour faire respecter le RRU ?

Quelles solutions concrètes comptez-vous apporter à l'accessibilité par les PMR dans l'immédiat ? Nous voulons des réponses concrètes.

Concernant le personnel, le service urbanisme est-il en sous-effectif. Si oui que faites-vous pour y remédier ? Si non, comptez-vous revoir vos procédures pour traiter les demandes des citoyens everois dans des délais raisonnables ?

Pour les bâtiments anciens, il existe des solutions pour corriger l'accessibilité par les PMR. Enormément de commerces notamment au cimetière d'Evere ne sont pas accessibles. Comptez-vous intervenir ?

Aussi pourquoi avoir supprimé les WC accessibles aux PMR à la place Kurth ? Pourquoi laisser des WC accessibles au PMR non fonctionnel devant l'espace Toots ?

Nous vous remercions pour le temps consacré au traitement de nos questions et espérons par vos réponses qu'une suite favorable y sera apportée.

Pour le groupe Ecolo/Groen,

Sarah El Ghorfi